

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE
 42 Route de Dijon
 21 110 THOREY EN PLAINE
 Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
 E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2014 à 20h00

Présents : G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / N. CHEVASSON / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J. JACQUIER / J. MORE / M-M. PLATHEY / S. PELLETIER / G. ROBERT / E. RIONDET / JJ. VIGOT.

Président de séance : G. BRACHOTTE.

Secrétaire : S. GODRIE.

Assesseurs : M-J. JACQUIER.

Installation du Conseil Municipal

La séance est ouverte à 19h10.

Le Conseil commence par la signature de la « Charte de l'élu », votée lors de la dernière réunion. Puis M. BRACHOTTE énonce l'ordre du jour.

1) Approbation des comptes administratifs et de gestion

Le Maire rappelle le rôle des différents comptes :

- le **Compte Administratif** rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du Budget Primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote ;

- le **Compte de Gestion** (du comptable public) est le « pendant » du Compte Administratif. Le Maire est responsable et redevable devant l'assemblée du compte administratif.

Le Maire fait une présentation des comptes 2013, contrôlés par la Perception de Genlis. Les résultats sont excédentaires mais M. BRACHOTTE met en garde les conseillers municipaux sur le peu de marge dont la collectivité dispose. Il appelle à la vigilance et propose d'économiser, entre autre, sur le fonctionnement de la Commune. M. BONIN propose de renégocier les taux d'intérêt des emprunts de la Commune.

Le Maire précise que la visibilité à deux-trois ans n'est pas favorable et qu'il sera nécessaire de faire des choix responsables qui pourront permettre de structurer le village et donner des marges financières pour les mandatures suivantes.

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	291 093,13	721 546,11	1 012 639,24
Titres de recettes émis (b)	116 603,88	645 697,05	762 300,93
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	116 603,88	645 697,05	762 300,93
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	260 377,27	712 651,40	973 028,67
Mandats émis (f)	206 951,37	635 673,04	842 624,41
Annulations de mandats (g)	0,00	585,23	585,23
Dépenses nettes (h = f - g)	206 951,37	634 487,81	841 439,18
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		11 209,24	
(h - d) Déficit	90 347,49		79 136,25

M. BRACHOTTE soumet au vote le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Les 15 membres l'approuvent à l'unanimité.

2) Budget primitif 2014 : sections fonctionnement et investissement

M. BONIN, adjoint délégué aux finances, présente le budget prévisionnel 2014, scindé en 2 sections : budget de fonctionnement et budget d'investissement.

- a)- Budget de fonctionnement : baisse des dépenses 2014 par rapport à 2013
baisse des recettes 2014 par rapport à 2013

M. BRACHOTTE propose de faire des économies mais souhaite maintenir les orientations suivantes :

- des dépenses raisonnables tout en maintenant un niveau de service de qualité aux citoyens ;
- investir dans les infrastructures et assurer leur pérennité ;
- étudier, analyser et réaliser de nouveaux projets structurants pour la communauté à plus long terme.

- b)- Budget d'investissement : baisse des dépenses 2014 par rapport à 2013
baisse des recettes 2014 par rapport à 2013

Les principaux investissements budgétisés mais qui ne seront pas forcément réalisés sont :

- changement de la chaudière de la salle polyvalente ;
- révision du PLU ;
- informatique écoles et mairie ;
- études diverses ;
- extension réseau humide ;
- matériels pour associations ;
- matériels et outillages de voiries.

Investissement
Dépenses : 134 472,57
Recettes : 63 274,00
Fonctionnement
Dépenses : 616 254,00
Recettes : 702 991,51
Pour rappel, total budget :
Investissement
Dépenses : 137 989,79 (dont 3 517,22 de RAR)
Recettes : 63 274,00 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement
Dépenses : 616 254,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 702 991,51 (dont 0,00 de RAR)

Conclusion : Les budgets de fonctionnement et d'investissement mettent en évidence une grosse baisse des recettes par rapport à 2013. La balance budgétaire doit néanmoins présenter une réserve excédentaire fin 2014 d'environ 52656 euros. Notons que pour assurer une prudence budgétaire, l'ensemble du budget a été réalisé en minimisant les recettes (y compris les subventions d'investissement) et en maximisant les dépenses. Il s'agit d'une règle de précaution pour la collectivité.

M. BRACHOTTE soumet au vote le compte primitif 2014. Les 15 membres l'approuvent à l'unanimité.

3) Délibération des 4 taxes

Les quatre taxes directes sont :

- la **taxe d'habitation**, payée par les particuliers et les entreprises 15.01% ;
- la **taxe sur le foncier bâti**, payée par les propriétaires du terrain 14.24 % ;

- la **taxe sur le foncier non bâti**, également payée par les propriétaires du terrain 40.86 % ;
- la **cotisation foncière des entreprises**, acquittée par les entreprises, venant en substitution de la taxe professionnelle supprimée depuis 2010 19.78 %.

M. BRACHOTTE propose de ne pas augmenter les différentes taxes cette année même si le budget est contraint. Deux raisons essentielles sont à l'origine de cette proposition : une pression fiscale importante pour nos citoyens et le peu d'investissement à financer. En effet, cette année de transition entre deux mandatures a pour objectif d'analyser l'existant, de faire émerger des projets structurants et d'en planifier leur réalisation. Une augmentation sera envisageable l'an prochain et devra être corrélée à des projets pour la collectivité et au service des citoyens. Il signale aussi que les citoyens verront cependant une augmentation de leur taxe car la base d'imposition a été revalorisée par l'Etat de 1 %.

Vote pour 0% d'augmentation : 14 votes pour et 1 abstention

4) Constitution des Commissions

Par défaut, le Maire est membre de droit dans toutes les commissions et les Adjointes sont dans les commissions qui relèvent, a minima, de leur délégation. Les Conseillers Municipaux se sont inscrits dans les différentes commissions déterminées lors du Conseil Municipal du 28 mars 2014.

- **Sécurité** : Marie-Josèphe JACQUIER, Sébastien BONIN, Jacques MORÉ, Jean-Jacques VIGOT, Gilles ROBERT, Paul BERTHIOT.

- **Urbanisme, Travaux, Environnement et Embellissement** : Sébastien BONIN, Jean-Jacques VIGOT, Sophie GODRIE, Sylvain PELLETIER, Gilles ROBERT, Emmanuelle RIONDET, Jacques MORE, Paul BERTHIOT, Francine COTTIN.

- **Fêtes et Cérémonies** : Philippe CATTEAU, Karine CHEDAL, Sophie GODRIE, Jean-Jacques VIGOT, Gilles ROBERT, Francine COTTIN, Nelly CHEVASSON, Marie-Madeleine PLATHEY.

- **Affaires scolaires, jeunesse et CMJ** : Nelly CHEVASSON, Marie-Madeleine PLATHEY, Marie-Josèphe JACQUIER, Francine COTTIN, Sébastien BONIN, Emmanuelle RIONDET, Sophie GODRIE.

- **Vie associative, citoyenne et culturelle** : Nelly CHEVASSON, Marie-Josèphe JACQUIER, Karine CHEDAL, Francine COTTIN, Philippe CATTEAU.

- **Information et communication** : Philippe CATTEAU, Marie-Josèphe JACQUIER, Marie-Madeleine PLATHEY.

- **Finances et développement économique** : Sébastien BONIN, Sylvain PELLETIER, Paul BERTHIOT.

- **Commission Syndicale de gestion des biens en indivis (gestion commune du cimetière de Thorey en Plaine et Bretenière)** : Philippe CATTEAU, Gilles ROBERT, Paul BERTHIOT Jean-Jacques VIGOT.

La composition de ces commissions est approuvée à l'unanimité, soit 15 voix pour, par les membres du Conseil Municipal présents.

5) Nomination et désignation aux organismes et syndicats

- **Comité Communal d'Action Sociale CCAS** (9 personnes : 1 Président, 4 élus, 4 extérieures) : Gilles BRACHOTTE (Président), Nelly CHEVASSON, Karine CHEDAL, Francine COTTIN, Sylvain PELLETIER, Valérie LÉPINE, Daniel CHAMBLAS, Annie PELLETIER, Michel PLATHEY.

- **Syndicat du Bassin versant de la Vouge** : Sylvain PELLETIER (titulaire), Paul BERTHIOT (titulaire), Jacques MORÉ (supplément), Sébastien BONIN (supplément).

- **Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or (SICECO)** : Jacques MORÉ (titulaire), Paul BERTHIOT (supplément).

- **Syndicat Intercommunal d'Eau Potable d'Assainissement de la Râcle** : Sylvain PELLETIER, Paul BERTHIOT.

- **Comité National d'Action Sociale (CNAS)** : Karine CHEDAL + 1 agent.

- **GIP e-bourgogne** : Gilles BRACHOTTE.

La nomination de ces délégués est approuvée à l'unanimité, soit 15 voix pour, par les membres du Conseil Municipal présents.

6) Désignation du correspondant Défense

La fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque Conseil Municipal, il est l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

M. Jacques MORÉ est candidat. Un vote à bulletin secret est réalisé. La désignation de M. Jacques MORÉ est approuvée à l'unanimité, soit 15 voix pour, par les membres du Conseil Municipal présents.

7) Indemnités des élus

M BRACHOTTE rappelle que conformément à l'engagement qu'il avait pris lors de la constitution de sa liste, il souhaite que l'indemnité de Maire ne soit pas soumise aux charges sociales et donc propose de diminuer son indemnité à 41 % de l'indice 1015. L'économie budgétaire ainsi réalisée sera d'environ de 5 600 euros / an soit l'équivalent en fin de mandature d'environ deux ans de chauffage des locaux publics. **Il rappelle aussi que cette indemnité est soumise à l'impôt et que celle-ci (comme celles des Adjoints) ne sera pas réactualisée durant toute la mandature. Il précise aussi qu'il a choisi de s'entourer que de trois Adjoints alors que le potentiel légal pouvait permettre un quatrième Adjoint. En revanche, il propose d'indemniser le délégué communautaire pour les frais engendrés par l'exercice de sa mission. Globalement et outre l'économie de charges sociales, l'enveloppe indemnitaire sera en baisse par rapport à 2013.**

Indemnité Maire : taux de 41 % de l'indice 1015 ;

Indemnité Adjoints (3) : taux de 15 % de l'indice 1015 ;

Indemnité pour un conseiller communautaire (le Maire qui est aussi conseiller communautaire, ne percevra pas cette indemnité) : taux de 2,5 % de l'indice 1015.

Vote à bulletin secret des indemnités du Maire : 15 pour ;

Vote à bulletin secret des indemnités des 3 Adjoints : 14 pour et 1 blanc ;

Vote à bulletin secret des indemnités de délégué communautaire : 15 pour.

Les membres du Conseils approuvent le versement de ces indemnités mensuelles à compter du 1^{er} avril 2014.

Le Maire précise le rôle du délégué communautaire suppléant. Il s'agit d'un délégué supplémentaire dont la participation à la Communauté de Communes est très restrictive. En conséquence, seuls les deux délégués titulaires peuvent siéger à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

8) Personnel communal : renouvellement contrat

Le contrat unique d'insertion (CUI) associe formation et aide financière pour faciliter l'embauche de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Un personnel communal est concerné par ce contrat, M. Ludovic HENRIOT, employé aux services techniques.

Après échange entre les conseillers, il est proposé un renouvellement pour 6 mois. Les conseillers approuvent à l'unanimité, soit 15 voix, ce renouvellement.

9) Contrat « remplaçante » école de musique

Mme CHEVASSON, Adjointe, prend la parole et nous expose la difficulté de trouver un professeur de musique remplaçant (le professeur titulaire est en congé maternité).

Mme Cornélia MOROSO a été embauchée pour 3 mois, du 1^{er}/04/2014 au 30/06/2014, à raison de 2 heures hebdomadaires. Elle percevra une rémunération correspondante à l'IM 314 et ses frais de déplacement seront pris en charge par la Commune.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent à l'unanimité, soit 15 voix pour, ce remplacement.

10) Informations et affaires diverses

- Rappel des dates des prochaines rencontres avec les acteurs de la Commune tels les artisans/commerçants et les Présidents des associations.
- Une visite du village est également prévue par l'ensemble du Conseil afin d'analyser toutes les problématiques.
- M. BRACHOTTE demande aux conseillers de noter la date du 27 septembre prochain. En effet, un hommage sera rendu aux aviateurs canadiens à Bretenière.
- Le Maire informe que suite à la demande du Président de l'association Loisirs Animation, la circulation sera fermée dans la rue de la Petite Fin le 11 mai pour cause de vide-grenier. L'ensemble des habitants concerné a été prévenu.
- Il est décidé que les prochaines convocations seront envoyées par mail aux conseillers.

La séance est levée à 23h25mn.

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 22 avril 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 22 avril 2014

Mairie de Thorey en Plaine

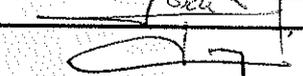
N° INSEE : 21632

Séance du 14/04/2014 à 20h00

N° d'ordre, objets et n° feuillet/page des délibérations prises durant la séance :

14-10	- Vote du Budget Primitif 2014	-183
14-11	- Indemnités des élus	-185
14-12	- correspondant défense	-187
14-13	- constitution des Commissions	-189
14-14	- nomination délégués	-191
14-15	- renouvellement CUI	-193
14-16	- contrat remplaçante école de musique	-195
14-17	- 4 taxes	-197
14-7	- Vote du Compte Administratif 2013	-177
14-8	- Examen et vote du Compte de Gestion 2013	-179
14-9	- Affectation des résultats 2013	-181

Membres présents :

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
BERTHIOT Paul		
BONIN Sébastien		
BRACHOTTE Gilles		
CATTEAU Philippe		
CHEDAL Karine		
CHEVASSON Nelly		
COTTIN Francine		
GODRIE Sophie		
JACQUIER Marie-Josèphe		
MORE Jacques		
PELLETIER Sylvain		
PLATHEY Marie-Madeleine		
RIONDET Emmanuelle		
ROBERT Gilles		
VIGOT Jean		

Secrétaire de séance :

GODRIE Sophie

